

Le film *Les éblouis* renvoie aux risques de dérapages religieux. La sociologue Brigitte Knobel fait le point

Des dérives sectaires dans nos Eglises

« ANNE SYLVIE SPRENGER
PROTESTINFO

Cinéma » Film-exutoire, *Les éblouis* raconte l'embrigadement dont a été victime, enfant, la réalisatrice Sarah Suco avec ses frères et sœurs. Loin de tout sensationnalisme, le film dévoile ce glissement subtil mais implacable, du simple engagement dans une communauté religieuse à la dérive sectaire la plus dangereuse. L'occasion de faire le point sur la situation en Suisse, avec Brigitte Knobel, directrice du Centre intercantonal d'information sur les croyances (CIC), à Genève.

Dans *Les éblouis*, il est question d'une secte dérivée du catholicisme. Que savons-nous de cette communauté?

Brigitte Knobel: Dans ce film, les parents s'engagent dans un mouvement qui est lié au catholicisme, qu'on appelle le Renouveau charismatique. Ce mouvement est né aux États-Unis dans les milieux universitaires à la fin des années 1960 et il s'est implanté en France à la fin des années 1970. Opposé au catholicisme libéral, il se caractérise par le succès qu'il a rencontré mais aussi par le nombre d'affaires pénales qu'il a connues. En France, une dizaine de responsables spirituels ont été condamnés pour abus sexuels sur des femmes et des enfants. Ce film est intéressant car il montre que des dérives graves peuvent survenir également dans des mouvements religieux reconnus comme le catholicisme.

Ce mouvement est-il présent également en Suisse?

En Suisse, le Renouveau charismatique s'est implanté dans les années 1990, surtout dans les cantons catholiques. Selon les données du CIC, il y aurait une vingtaine de communautés de ce type en Suisse romande. Elles ne sont pas pour autant dysfonctionnelles, comme celle qui est présentée dans le film.

La Suisse romande a-t-elle été touchée par d'autres



Le film *Les éblouis*, de Sarah Suco, dévoile le subtil mécanisme de l'endoctrinement dans une communauté charismatique française. DR

mouvements sectaires ancrés dans une religion traditionnelle?

Des dérives peuvent toucher tout groupe religieux, quel que soit le courant dans lequel il s'inscrit. La Suisse romande a connu des communautés religieuses avec des graves dysfonctionnements. La plus connue dans le canton de Vaud, qui a défrayé la chronique, a été la communauté évangélique nommée «Jean-Michel et son équipe», active de 1975 au début des années 1990. Son fondateur, le pasteur Jean-Michel Cravanzola, a été condamné pour escroquerie. Toujours dans le canton de Vaud, Guy-Claude Burger, fondateur d'une communauté active dans les années 1970 et basée sur l'instinctothérapie, a été condamné en 1997 et 2001 pour exercice illégal de la médecine, escroquerie et abus sexuels sur des enfants.



«Des dérives peuvent toucher tout groupe religieux»

Brigitte Knobel

Il y a eu également le mouvement appelé «Les enfants de Dieu» qui s'est implanté en Suisse romande et qui a connu des dérives, en particulier à l'encontre des femmes. Ce mouvement chrétien d'origine américaine a vu le jour en 1968 aux États-Unis, dans la mouvance des mouvements chrétiens qui souhaitaient s'inscrire dans une alternative au christianisme.

Les sectes dérivées d'une religion traditionnelle sont-elles plus difficilement repérables?

Effectivement, les groupes religieux qui s'inscrivent dans une religion historique bénéficient de la légitimité de celle-ci. Il est plus difficile d'admettre qu'il y a des dérives graves dans un groupe qui se rattache à une Église historique reconnue.

Comment les dérives sectaires sont-elles traitées en Suisse?

En Suisse, tout groupe religieux a le droit de pratiquer ses croyances pour autant qu'il respecte le cadre juridique. Il faut donc qu'il y ait un délit pour que l'État intervienne. Il est cependant nécessaire qu'une plainte soit déposée pour qu'elle soit traitée par les autorités judiciaires. Or souvent les personnes qui ont souffert de maltraitances au sein de groupes religieux ont des difficultés à en parler, et à les dénoncer.

Existe-t-il un répertoire des mouvements sectaires en Suisse, comme en France?

En Suisse, nous n'avons pas la même politique qu'en France. Ce sont les cantons qui ont la compétence des questions religieuses et non la Confédération.

On a donc 26 systèmes différents. Mais aucune autorité cantonale n'a dressé de liste d'organisations religieuses ayant connu des délits.

Pour vous, la situation suisse est-elle satisfaisante?

Une politique qui établirait un contrôle sur chaque organisation religieuse n'est ni souhaitable, ni envisageable. En revanche, mettre à disposition de la population des centres d'information spécialisés dans le domaine est indispensable. C'est ce qu'ont fait les cantons de Genève, Vaud, Valais et Tessin avec la création en 2002 du CIC, qui offre des informations neutres sur les mouvements controversés et oriente les personnes en cas de besoin vers des centres spécialisés, comme les services de protection des mineurs ou les centres LAVI d'aide aux victimes. Ceux-ci existent dans tous les cantons depuis les années 1990 et accueillent les victimes de violence en leur apportant un soutien psychologique et juridique approprié. Ceci dit, il serait également important de réfléchir à une politique de prévention en amont, c'est-à-dire directement au sein des communautés religieuses.

Justement, à quel moment peut-on parler de «secte»?

En Suisse, nous ne disposons pas de définition juridique et scientifique de ce que l'on appelle dans le grand public une «secte». Il convient donc d'abandonner cette vision dichotomique entre «bonne religion» et «secte» et d'adopter une autre grille de lecture qui tient davantage compte de la complexité de la réalité. Des dysfonctionnements, il peut y en avoir partout, y compris dans des communautés religieuses historiques.

Est-ce suspect de devoir donner de l'argent à la communauté?

Non. De nombreuses communautés religieuses ne sont pas subventionnées par l'État. Or elles ont des charges à payer. Une transparence financière est cependant indispensable. »

» *Les éblouis*, un film de Sarah Suco, actuellement dans les salles de cinéma.

Garder la foi malgré tout

Eglise » «Comment garder la foi en ces moments perturbés de l'Église?» Cette question brûlante est posée ce samedi au vicaire épiscopal Jean Glasson, à l'occasion d'une rencontre ouverte au public organisée par la section fibroirgeoise de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture et de la peine de mort (ACAT).

Animateur au sein de l'ACAT-Fribourg, René Canzani ne cache pas son inquiétude face aux scandales de pédophilie, à l'augmentation des sorties d'Église, au vieillissement des fidèles, à la «froideur» de cette Église institutionnelle «si peu attractive dans notre monde de confort modernes».

«Mon inquiétude, déplore-t-il, c'est que le clergé, chargé de propager l'Évangile, s'est éloigné du peuple. Il ne parle plus son langage, il est trop décalé. Les prêtres sont censés nous enseigner l'amour du prochain, par l'exemple et par la Parole. Or trop souvent, ils ne sont pas assez proches des «pauvres» que nous sommes tous –

jeunes, couples, aînés, malades, chômeurs, étrangers, victimes de la solitude... Ce devrait pourtant être leur priorité.»

Pour René Canzani, avoir la foi, c'est croire en Dieu et au Christ, et mettre en pratique sa Parole en aimant son prochain et en aidant les pauvres. «C'est aussi croire en l'Église, comme le prône le Credo. Mais encore faut-il que l'Église pratique ce que Jésus a demandé, à savoir enseigner sa Parole et amener les chrétiens à la mettre en pratique», commente-t-il, estimant qu'il est du devoir des chrétiens d'intervenir auprès de la hiérarchie pour dire leur mécontentement.

«Si nous interpellons le vicaire épiscopal Jean Glasson, ajoute le Marlinos, c'est pour connaître les dispositions prises à Fribourg pour que l'Évangile soit vécu de manière crédible. Nous lui lançons un défi. C'est bien sûr un défi fraternel!» » **PFY**

» Redirection ce samedi 30 novembre à l'Espace Jean-Paul II, Christ Roi, Fribourg, de 10h à 16h.

SORTIE D'ÉGLISE

NETTE AUGMENTATION

Le nombre de sorties de l'Église catholique en Suisse a augmenté d'un quart en 2018 par rapport à 2017, pour atteindre 25 366, annonce l'Institut suisse de sociologie pastorale, à Saint-Gall. Du côté réformé, la hausse a été de 10%, avec 21 751 sorties. **PFY**

PUBLICATION

HOMMAGE À M. ZUNDEL

Un hommage au prédicateur mystique Maurice Zundel a été rendu à Ouchy, en présence de la conseillère d'État Béatrice Métraux. Le 2^e tome des œuvres complètes de l'écrivain prolixe, ami du pape Paul VI, a été présenté ainsi qu'un projet d'«Espace Zundel». **CATH.CH**

Dans les coulisses de la Garde suisse

Publications » La Garde suisse pontificale se livre mais ne se rend pas! Deux ouvrages viennent renforcer la noble image de la plus ancienne armée du monde, fondée en 1506 par le pape Jules II.

Côté cour: un beau livre d'histoire, écrit avec érudition par un ancien sergent de la garde, Christian Richard. Préfacé par le conseiller fédéral Alain Berset, l'ouvrage est superbement illustré de photos et archives originales. Riche en détails et anecdotes, il évoque avec passion la grande et la petite histoire de la vénérable institution.

Côté jardin: une bande dessinée à la ligne claire attrayante, précisément documentée par le vaticaniste Yvon Bertorello. La BD suit une jeune recrue pour se glisser dans les coulisses du Vatican et découvrir la vie quotidienne des gardiens du pape. Le lieutenant-colonel Philippe Morard, vice-commandant de la garde, espère qu'elle suscitera des vocations... » **CATH.CH/PFY**

» Christian Richard, *La Garde suisse pontificale au cours des siècles*, Editions Farn de Sicile, 2019.
» Yvon Bertorello, *Arnaut Delalande, Laurent et Clémence Bider, Les gardiens du pape – La Garde suisse pontificale*, Editions Artège, 2019. Séance de dédicace le jeudi 5 décembre des 17h à la librairie Payot, à Fribourg.



Détachement de la Garde suisse pontificale sous l'œil vigilant de saint Pierre. Eric Vandeville/LDD